

Nom du patient :

Nom du médecin :

Numéro de téléphone du médecin :

Date d'instauration du traitement Inflectra® :

Administrations actuelles :

Il est important que vous et votre médecin notiez le nom et le numéro de lot de votre médicament.

Nom(s) et numéro(s) de lot :

Demandez à votre médecin de consigner le type et la date du (des) dernier(s) test(s) de dépistage de la tuberculose (TB) ci-dessous :

Test :

Test :

Date :

Date :

Résultat :

Résultat :

Assurez-vous d'avoir également avec vous une liste de tous les autres médicaments que vous utilisez lors de chaque visite auprès d'un professionnel de santé.

Liste des allergies :

Liste des autres médicaments :

CARTE DE RAPPEL PATIENT

**INFLECTRA® 100 mg
(infliximab)**

Poudre pour solution
à diluer pour perfusion

Ce document est diffusé
sous l'autorité de l'ANSM



Montrez cette carte à tous les médecins impliqués dans votre traitement.

Cette Carte de Rappel Patient contient des informations importantes de sécurité que vous devez connaître avant et pendant votre traitement par Inflectra®.

Gardez cette carte sur vous pendant 4 mois après votre dernière dose d'Inflectra® ou en cas de grossesse pendant au moins 6 mois après la naissance de votre bébé. Les effets indésirables peuvent survenir longtemps après votre dernière dose.

Veuillez lire la « Notice » d'Inflectra® attentivement avant de commencer à utiliser ce médicament. Cette liste des effets indésirables possibles associés à Inflectra® n'est pas exhaustive.

INFECTIONS

Avant le traitement par Inflectra®

- Veuillez informer votre médecin si vous présentez une infection, même si elle est très légère.

- Il est très important d'informer votre médecin si vous avez déjà présenté une tuberculose (TB) ou si vous avez été en contact avec une personne ayant déjà présenté une tuberculose. Votre médecin vous fera subir des tests pour voir si vous avez la tuberculose. Demandez à votre médecin de consigner le type et la date de votre (vos) dernier(s) test(s) de dépistage de la tuberculose sur la carte.
- Veuillez informer votre médecin si vous souffrez d'hépatite B ou si vous savez ou suspectez que vous êtes porteur du virus de l'hépatite B.

Durant le traitement par Inflectra®

- Veuillez informer votre médecin immédiatement si vous présentez les signes d'une infection. Les signes incluent de la fièvre, une sensation de fatigue, une toux (persistante), un essoufflement, une perte de poids, des sueurs nocturnes, de la diarrhée, des plaies, des problèmes dentaires, des brûlures à la miction ou des signes « pseudo grippaux ».

GROSSESSE ET VACCINATIONS

- Si vous avez reçu Inflectra® pendant votre grossesse, il est important d'en informer votre pédiatre avant que votre bébé ne reçoive un vaccin. Votre bébé ne doit pas recevoir de « vaccin vivant », comme le BCG (utilisé pour prévenir de la tuberculose) dans les 6 mois après la naissance.

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin, pharmacien ou infirmier/ère. Ceci s'applique également à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans la notice d'information.

Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement *via* le portail de signalement des événements indésirables du ministère chargé de la santé www.signalement-sante.gouv.fr.